



Euronext Notice

CORPORATE EVENT NOTICE >> Introduction par Offre publique

LOGIC INSTRUMENT

Place	Paris	Date	25/06/2007
N° Avis	PAR_20070625_7981_ALT	Marché	Alternext

ADMISSION SUR ALTERNEXT

Conformément au Chapitre 1 (paragraphe 1.4) et au Chapitre 3 des Règles d'Alternext, Euronext Paris SA a décidé l'admission sur Alternext :

- des 1 510 366 actions existantes composant le capital de la société Logic Instrument, dont:
 - . 333 306 actions émises en juin 2005 sous forme d'actions de préférence et converties en actions ordinaires sous condition suspensive du transfert de la Société du Marché Libre sur Alternext et,
 - . 333 360 actions issues de la conversion des obligations convertibles sous condition suspensive du transfert de la Société du Marché Libre sur Alternext;
- d'un nombre de 500 000 actions nouvelles à provenir d'une augmentation de capital réalisée dans le cadre de l'introduction en bourse.

Les actions de la Société Logic Instrument sont inscrites sur le Marché Libre. La cotation des actions est suspendue depuis le 12 juin 2007 comme indiqué dans la notice PAR-20070612-7757-ML.

Calendrier de l'Offre:

Introduction et première cotation : 9 juillet 2007
Début des négociations sur NSC : 13 juillet 2007

Information des Professionnels et du Public:

- Un dossier d'information est disponible sur le site Internet de l'émetteur (www.logic-instrument.com), sur le site de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et sur le site d'Alternext (www.alternext.fr).
- Publication de la notice légale au BALO, le 27 juin 2007.

L'Autorité des marchés financier a apposé sur le prospectus le visa n° 07-207 en date du 21 juin 2007.

MODALITES DE L'OFFRE

Un nombre de 700 000 actions, avant exercice de la clause d'extension, sera mis à la disposition du public et diffusé dans le cadre d'un Placement Global et d'une Offre à Prix Ouvert, dont 500 000 actions nouvelles.

Clause d'extension : En fonction de la demande, la Société pourra décider d'augmenter le nombre initial d'actions d'un nombre de 105 000 actions supplémentaires dont 75 000 actions nouvelles.

L'augmentation de capital ne fera pas l'objet d'une garantie de bonne fin. Le nombre d'actions nouvelles est

susceptible d'être limité à 75% du montant initialement prévu.

- Fourchette de prix indicative : **5,80 EUR - 6,70 EUR**

CARACTERISTIQUES DU PLACEMENT GLOBAL

Le placement est principalement destiné aux investisseurs institutionnels

Période de souscription : du 26 juin au 6 juillet 2007 à 17h00 (heure de Paris)
Nombre de titres : 560 000 actions soit 80% de l'Offre (avant exercice de la clause d'extension)
Intermédiaires financiers : EuroLand Finance, Banque d'Orsay

CARACTERISTIQUES DE L'OPO

L'OPO est principalement destinée aux personnes physiques.

Période de souscription : du 26 juin au 6 juillet 2007 à 17h00 (heure de Paris)
Nombre de titres : 140 000 actions soit 20% de l'Offre (avant exercice de la clause d'extension)

Si la demande le permet, le nombre définitif d'actions allouées dans le cadre de l'OPO sera au moins égal à 20% du nombre total d'actions offertes, avant exercice de la Clause d'extension.

Libellé et Transmission des ordres:

Les clients devront transmettre leurs ordres d'achat au plus tard le 6 juillet 2007 à 17h00 (heure de Paris) aux intermédiaires financiers. Les ordres d'achat portant sur plus de 200 actions devront être décomposés en deux fractions d'ordres :

- Fraction d'ordre A1 : entre 1 et 200 titres inclus
- Fraction d'ordre A2 : au-delà de 200 titres

Les ordres seront irrévocables et leur validité sera limitée à la journée d'introduction et de première cotation, soit le 9 juillet 2007. Les ordres seront exprimés en nombre d'actions demandées, sans limitation de prix et seront réputés stipulés au prix de l'OPO.

Les intermédiaires financiers transmettront les ordres d'achat dont ils sont dépositaires au(x) membre(s) du marché de leur choix. Le 9 juillet 2007 à 10h00 (heure de Paris), au plus tard, les membres du Marché transmettront à EURONEXT PARIS SA par télécopie (N° 01 49 27 16 00) un état récapitulatif des ordres d'achat dont ils sont dépositaires selon le modèle reproduit en annexe. Cet état devra mentionner la répartition du nombre d'ordres et de titres demandés entre les fractions d'ordre A1 et A2 conformément au modèle reproduit en annexe.

Conditions d'exécution des ordres :

Sauf dans l'hypothèse où les ordres seraient répondus à 100% des quantités de titres demandées, les fractions d'ordre A1 bénéficieront d'un traitement préférentiel par rapport aux fractions d'ordre A2.

Résultat de l'OPO:

Le résultat de l'OPO fera l'objet d'un avis publié le 9 juillet 2007 précisant également les conditions de négociation du 13 juillet 2007.

Règlement-livraison des titres acquis à l'OPO : les opérations de règlement-livraison des négociations du 9 juillet 2007 seront effectuées au moyen du service de livraison par accord bilatéral RELIT+, entre d'une part la Banque d'Orsay (Code Affilié 273) et les adhérents acheteurs, d'autre part entre les adhérents et les intermédiaires collecteurs d'ordres, le 12 juillet 2007. L'ensemble des instructions SLAB RELIT+ devra être

introduit dans le système au plus tard le 11 juillet 2007 à 12h00. L'instruction aura comme date de négociation le 9 juillet 2007.

Il est précisé qu'en cas d'annulation de l'opération, les opérations de R/L des négociations du 9 juillet 2007 seront annulées.

Conditions particulières applicables aux ordres d'achat dans le cadre de l'OPO

- un même donneur d'ordre (personne physique ou morale) ne peut émettre d'ordres d'achat portant sur un nombre de titres supérieur à 20 % du nombre de titres offerts ;
- un même donneur d'ordre ne peut émettre qu'un seul ordre, qui ne peut être dissocié entre plusieurs intermédiaires financiers ; s'agissant d'un compte joint, il ne peut être transmis qu'un nombre maximum d'ordres égal au nombre de titulaires du compte ;
- les intermédiaires dépositaires d'ordres d'achat doivent s'assurer à la réception des ordres que les donneurs d'ordres disposent bien au crédit de leur compte des fonds (espèces) nécessaires ou l'équivalent en OPCVM monétaires pour être en mesure de régler les titres demandés ;
- Le teneur de compte, qu'il soit le négociateur ou le compensateur, est responsable du respect des obligations de couverture applicables aux donneurs d'ordres dont les comptes sont ouverts chez lui ;
- EURONEXT PARIS SA se réserve le droit de demander aux intermédiaires financiers l'état récapitulatif de leurs ordres. Ces informations devront lui être transmises immédiatement par télécopie ;
- EURONEXT PARIS SA se réserve également la possibilité de réduire ou d'annuler toutes demandes qui n'auraient pas été documentées ou qui lui paraîtraient excessives après en avoir informé le transmetteur d'ordres.

Principales caractéristiques des titres admis:

Valeur nominale:	0,50 euro
Jouissance:	1er janvier 2007
Forme des titres:	Nominatif ou au porteur
Listing sponsor:	Resalliance & Associés
Prestataire de Services d'investissement:	Euroland Finance
Banque introductrice:	Banque d'Orsay
Service financier:	CIC Lyonnaise de Banque
Secteur ICB:	9572- Matériels Informatiques

Grpe Cotation: E1

Cotation: Fixing

Libellé: Logic Instrument

ISIN: FR0000044943

Mnémonique: ALLOG

CORPORATE EVENT NOTICE >> Public Offer

LOGIC INSTRUMENT

Location	Paris	Date	25/06/2007
Notice	PAR_20070625_7981_ALT	Market	Alternext

LISTING OF SHARES ON ALTERNEXT

Pursuant to Chapter 1 (paragraph 1.4) and Chapter 3 of Alternext Rules, Euronext Paris has decided to admit on Alternext :

- 1,510,366 existing shares that comprise the equity of Logic Instrument, including:
 - . 333,306 shares issued on June 2005 as preferential shares et transformed in ordinary shares provided that the Company's shares are listed on Alternext,
 - . 333,360 shares after the convertible bonds are converted into ordinary shares, provided that the Company's shares are listed on Alternext;
- 500,000 new shares obtained from a capital increase effected as part of the introduction in the stock exchange.

Company's shares are listed on the Marché Libre. Since June 12, 2007 trading on shares are suspended as indicated in notice PAR-20070612-7757-ML.

Calendar:

Introduction and first quotation : July 9, 2007
Start of shares trading : July 13, 2007

Information to Professional Investors and the Public:

- A prospectus available on the Company's website (www.logic-instrument.com), on the Autorité des Marchés Financiers' website (www.amf-france.org) and on the Alternext's website (www.alternext.fr).
- A legal notice published in BALO on June 27, 2007.

The prospectus received visa n° 07-207 dated June 21, 2007 from the Autorité des Marchés Financiers.

TERMS OF THE OFFER

A number of 700,000 shares will be offered to the public as part of a Global Placement and an Open-Price Offer, before extension clause, including 500,000 new shares.

Extension Clause : Depending on the demand, the number of shares could be raised by a maximum of 105,000 shares added, including 75,000 new shares.

The capital increase will not be guaranteed under the underwriting agreement in the meaning of the article L 255-145 of the Code de Commerce. The number of new shares could be limited to 75% of the initial amount.

- Price range for the offer : **EUR 5,80 - EUR 6,70**

Global Placement procedure

The Global Placement is directed mainly to institutional investors.

Period of the Placement :	From June 26 to July 6, 2007 at 5:00 p.m. CET
Number of shares :	560,000 shares representing 80% of the Offer (before exercise of the extension clause)

Underwriters : EuroLand Finance, Banque d'Orsay

OPO procedure

The Open-Price Offer is meant for individuals, investing legal entities and FCP.

Period of the OPO : From June 26 to July 6, 2007 at 5:00 p.m. CET
Number of shares : 140,000 shares representing 20% of the Offer (before exercise of the extension clause)

If the demand permits it, the number of shares offered within the OPO will be equal to 20% minimum of the Offer, before the exercise of the extension clause.

Orders types and Transmiision orders :

Clients will send their purchase orders to the intermediaries latest by 5:00 p.m. on July 6, 2007. Purchase orders of more than 200 shares must be divided in two categories :

- A1 order portions : 1 to 200 shares inclusive
- A2 order portions : more than 200 shares

Purchase orders placed are irrevocable and their validity is limited to the day of introduction and first quotation, either on July 9, 2007. Orders will be stated in terms of number of shares, without a price indication, and will be deemed to be stipulated at the first quotation price.

Financial intermediaries shall send the purchase orders that they have received to the market member(s) of their choice.

Latest by 10:00 a.m. on July 9, 2007, the market members shall fax EURONEXT PARIS SA (on 01.49.27.16.00) a list of the purchase orders they have received, using the model given in appendix. The report should breakdown the number of orders and shares requested for A1 and A2 order portions.

Execution of orders:

Unless all orders are filled in full, A1 order portions shall receive preferential treatment over A2 order portions.

Result of the OPO:

The result of the OPO will be given in a notice published by Euronext Paris on July 9, 2007, with the trading conditions applicable on July 13, 2007.

Settlement/delivery of shares acquired under the OPO: settlement/delivery of July 9, 2007 trades will be done through the delivery service of bilateral agreement RELIT+, between Banque d'Orsay (code 273) and purchasing members, and between members and intermediaries accepting orders, on July 12, 2007. All SLAB RELIT+ instructions should be entered in the system by 12:00 a.m. (CET) on July 11, 2007. The trading day shown on instructions will be July 9, 2007.

It is specified that, in case of cancellation of the operation, the settlement /delivery operations of share trading dated July 9, 2007 will be cancelled.

Special conditions applicable to orders placed:

- individual order givers (natural person or legal entity) may not place purchase orders for over 20% of the shares offered;
- clients may place only one order each which may not be shared among intermediaries; for accounts with more than one holder, a maximum number of orders equal to the number of holders may be placed;
- upon receipt of orders, intermediaries must ensure that the investor has enough credit in his/her account (cash) or the equivalent money market instruments to pay for the shares requested;
- account holders, whether brokers or clearing members, shall ensure compliance with payment requirements by investors holding accounts with them;

- Euronext Paris S.A. reserves the right to require intermediaries to submit summary statements to their orders immediately by fax;
- Euronext Paris S.A. also reserves the right, after informing the transmitter of the order, to reduce or cancel any undocumented orders and those orders that it believes are excessive.

Main characteristics of the securities to be listed:

Nominal value:	0.50 euro
Dividend due date:	01/01/2007
Form:	Registered
Listing Sponsor:	Resalliance & Associés
Prestataire de Services d'Investissement:	Euroland Finance
Bank:	Banque d'Orsay
Financial service:	CIC Lyonnaise de Banque
ICB sector:	9572 Computer Hardware
Trading group:	E1
Trading:	Fixing
Product name:	Logic Instrument
ISIN:	FR0000044943
Symbol:	ALLOG

Appendix

Modèle d'état récapitulatif à utiliser par les membres du Marché / Model form to be used by intermediaries

Document à adresser à Euronext Paris SA le 9 juillet 2007 à 10h00 (heure de paris) au plus tard /
Fax this Document to Euronext Paris SA by 10:00 am (CET) on July 9, 2007.

Fax number : 01 49 27 16 00

OPO LOGIC INSTRUMENT

Membre dépositaire / *Members accepting orders:*

Numéro affilié Euroclear France / *Affiliate number:*

Adresse / *Address:*

Nom de la personne responsable / *Contact :*

Numéro de téléphone / *Telephone number:*

Numéro de Fax / *Fax number*

	Nombre de fractions d'ordre / <i>Number of orders portions</i>	Nombre de titres / <i>Number of shares</i>
Fractions d'ordre A1 (entre 1 et 200 titres inclus) / Order portions A1 <i>(between 1 and 200 shares inclusive)</i>		
Fractions d'ordre A2 au-delà de 200 titres) / Order portions A2 <i>(more than 200 shares)</i>		

Un même donneur d'ordre ne peut émettre qu'un seul ordre, qui ne peut être dissocié entre plusieurs intermédiaires financiers; s'agissant d'un compte joint, il ne peut être émis au maximum que le nombre d'ordres égal au nombre de titulaires de ce compte /
Clients may place only one order each which may not be shared out among intermediarie; a maximum number of orders equal to the number of holders for an account of more than one holder may be placed.
